**DEPARTEMENT DE LA REUNION**
**COMMUNE DE SALAZIE**

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 08 AVRIL 2025

## AFFAIRE N°2025-CM/033 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SALAZES FM

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 24 mars 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE ☆ Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

**Présents :** PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry - MOREAU Jules Mario - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

**Absents** : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – GEVIA Marie Catherine – HOAREAU Marie Nathalie - FOUASSIN Stéphane – MAZAGRAN Daniella - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina - FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

**Ont voté par procuration :** GEVIA Marie Catherine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine) – PADRE Hermina (procuration donnée à DAMOUR Marcel)

**Secrétaire de séance :** BRANCALIN Sandrine.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 17.04.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-033-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

**IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

L'Association Salazes FM a un impact sur la vie locale en matière d'information de divertissement et de prescription culturelle.

Compte tenu de sa mission de communication sociale de proximité, la collectivité apporte son soutien à cette radio associative par la mise à disposition d'un local sis à Hell-Bourg et souhaite lui attribuer une subvention de 14 000.00 € répartie de la façon suivante :

- 7 000.00 € pour le fonctionnement courant,
- 7 000.00 € pour la prise en charge de la part résiduelle d'un contrat aidé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Vu** le CGCT,

**DECIDE :**

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 14 000.00 € à l'Association SALAZES FM au titre de 2025.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2025 chapitre « autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

Sandrine BRANCALIN

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-033-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025